



Rapport d'orientation budgétaire 2022

Préambule : le rapport d'orientation budgétaire

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour le programme pluriannuel d'investissement. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est prévu de voter le budget primitif 2022 le 27 janvier 2022.

Table des matières

Préambule : le rapport d'orientation budgétaire.....	2
I. Contexte économique général de l'année 2022 :	4
a) Contexte international : la reprise mondiale encore marquée par la crise de la covid-19	4
b) Contexte européen : de la reprise vers l'expansion	5
c) Contexte national.....	5
II. Le projet de loi de finances pour 2022	7
a) La stabilité des dotations.....	8
b) La réforme des indicateurs financiers.....	8
c) Le soutien à l'investissement	8
III. Budget primitif 2022 : situation et orientations budgétaires de la collectivité ...	9
a) Préambule.....	9
b) Fonctionnement	10
c) Etat de la dette	21
d) Capacité d'autofinancement.....	23
e) Investissement.....	25
IV. Les budgets annexes	28
a) Le budget pôle santé	28
b) le budget lotissements	28
V. Etat du personnel	30
a) Etats sur les emplois et l'effectif	30
b) Le bilan social de la commune : avancement de grade, formation, arrêt maladie	31
c) Modalités de calcul de la rémunération.....	33
d) Temps de travail	34
e) Avantages sociaux.....	35
f) Evolution des dépenses de personnel	35

I. Contexte économique général de l'année 2022 :

a) Contexte international : la reprise mondiale encore marquée par la crise de la covid-19

D'après les dernières perspectives économiques de l'OCDE du 1^{er} décembre, la reprise mondiale se poursuit, mais elle s'est essouffée et des déséquilibres ont émergé. L'incapacité de déployer rapidement et efficacement des campagnes vaccinales partout dans le monde coûte cher et l'incertitude demeure forte en raison de l'apparition successive de nouveaux variants.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la production a désormais dépassé son niveau de la fin 2019 et converge progressivement vers la trajectoire anticipée avant la pandémie. Toutefois, les économies à plus faible revenu, notamment celles où les taux de vaccination contre le COVID-19 sont faibles, risquent d'accuser un retard.

Les perspectives économiques tablent sur un rebond de la croissance économique mondiale qui devrait atteindre 5.6 % cette année et 4.5 % en 2022, avant de revenir à 3.2 % en 2023, soit des taux proches de ceux observés avant la pandémie.

Le redressement vigoureux de l'activité constaté plus tôt dans l'année marque le pas dans de nombreuses économies avancées. L'envolée de la demande de biens depuis la réouverture des économies et l'incapacité de l'offre à suivre le rythme ont engendré un engorgement des chaînes de production. Les pénuries de main-d'œuvre, les fermetures liées à la pandémie, la flambée des prix de l'énergie et des matières premières et la rareté de certains matériaux essentiels sont autant de facteurs qui freinent la croissance et accentuent les tensions sur les coûts. L'inflation a nettement augmenté dans plusieurs régions dès le début de cette phase de reprise.

Parallèlement aux tensions sur les coûts induites par les perturbations de l'offre et le renchérissement de denrées alimentaires, les déséquilibres du marché de l'énergie sont un facteur important de montée de l'inflation dans toutes les économies. Les prix du gaz ont fortement augmenté – notamment en Europe – et les risques sont élevés, les niveaux de stockage étant d'environ 28 % inférieurs à ce qu'ils devraient être normalement à cette période de l'année. Les ménages à faible revenu sont inévitablement les plus durement touchés par la hausse des coûts de l'alimentation et de l'énergie.

Les tensions inflationnistes s'avèrent plus fortes et plus persistantes que prévu il y a quelques mois. Dans la zone OCDE, l'inflation des prix à la consommation devrait commencer à s'estomper en 2022 avant de se modérer, les goulets d'étranglement diminuant, les capacités de production s'améliorant, les tensions sur le marché du travail se normalisant et la demande se rééquilibrant.

Un autre risque, suscité par l'apparition du variant Omicron ces derniers jours, est celui d'une aggravation de la situation sanitaire qui pourrait entraîner de nouvelles restrictions susceptibles de mettre la reprise en péril.

D'après les perspectives économiques, l'arrêt des mesures de soutien publiques liées à la pandémie devra être progressif pour éviter un tassement de l'activité. Cela étant, il est indispensable de modifier la composition des dépenses pour disposer de marges de manœuvre permettant de renforcer l'investissement dans les infrastructures publiques et d'accompagner la transformation économique profonde inhérente à la lutte contre le changement climatique. Il est essentiel que les autorités budgétaires et monétaires donnent des orientations claires sur leurs stratégies d'action destinées à préserver la confiance des marchés et l'adhésion du public.

b) Contexte européen : de la reprise vers l'expansion

Les prévisions économiques de l'automne 2021 prévoient que, malgré les vents contraires croissants, l'économie de l'UE devrait continuer à se développer au cours de la fin de 2021 et 2022. La plupart des États membres devraient atteindre le volume de production d'avant la pandémie d'ici la fin de 2021, tandis que quelques autres se rétabliront complètement en 2022.

L'économie de l'UE se remet de la récession pandémique plus rapidement que prévu. Les ménages ont réagi à l'amélioration de la situation épidémiologique et à l'assouplissement progressif des mesures de confinement par une frénésie de dépenses qui a propulsé la croissance de la consommation privée de l'UE à 3,3 % en glissement trimestriel (3,5 % dans la zone euro) au deuxième trimestre 2021. Le rebond de l'activité économique a été généralisé avec toutes les composantes de la demande intérieure contribuant positivement au rebond de 2,0 % en glissement trimestriel du PIB (2,1 % dans la zone euro).

Les indicateurs économiques suggèrent que la croissance s'est poursuivie sans relâche au cours de l'été, également soutenue par une reprise des voyages intra-UE qui a profité à certaines régions touristiques de l'UE. Le taux de croissance projeté de 2,1% pour le troisième trimestre a permis à l'UE dans son ensemble de pratiquement combler l'écart avec son niveau de production d'avant la pandémie et de passer de la reprise à l'expansion.

c) Contexte national

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire avec une baisse historique du PIB en France. En 2021, la situation est restée fragile, avec plusieurs

vagues d'urgence sanitaire ayant entraîné une limitation des déplacements et de l'activité économique.

Encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. Le PIB a ainsi progressé de 1,1 % au 2ème trimestre après avoir stagné au premier. Les enquêtes de conjoncture restent bonnes mais elles paraissent avoir touché un point haut au début de l'été. L'industrie manufacturière, qui avait bénéficié jusqu'ici de la reprise de l'économie mondiale, est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants. La résurgence épidémique au cœur de l'été a aussi un peu pesé sur certaines activités de services.

Désormais, grâce notamment à l'allègement des restrictions sanitaires qui a permis une relance graduelle de l'économie et à la poursuite des mesures de soutien, il est constaté un rebond significatif de la croissance.

Selon les enquêtes de conjoncture menées par la Banque de France au cours du 3ème trimestre 2021, la dynamique de croissance et d'emploi enregistrée sur la première partie de l'année devrait se confirmer et reste bien orientée pour la fin de l'année. Ainsi, la Banque de France s'attend à une croissance de 6,3 % en 2021 (contre -8 % en 2020) et de 3,7 % en 2022, grâce à un rebond des composantes de la demande intérieure et des exportations. Par ailleurs, selon les estimations de l'Insee, l'activité était encore inférieure de 1,2 % en juin à celle du 4ème trimestre 2019 mais le niveau d'avant crise serait retrouvé fin 2021. L'emploi dépasse d'ailleurs déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise (8 % au 2ème trimestre 2021). Au cours des derniers mois, l'inflation a accéléré. Au-delà d'aspects techniques, les contraintes d'offre auxquelles ont fait face certains secteurs ont joué. La hausse des prix à la consommation est toutefois restée limitée en France (1,9 % sur un an en août). Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les banques centrales pourrait un peu s'atténuer dans les mois à venir. Toujours très bas, les taux d'intérêt de marché pourraient donc légèrement augmenter.

Le déficit public 2021 est attendu à 8.4% du PIB pour une prévision à 9.4% en LRF1 2021. Pour 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié soit 4.8% du PIB. L'activité pourrait dépasser dès fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021. L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable.

SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

En %	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel	- 8,0	6,3	3,7
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	0,5	1,8	1,4
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	8,0	8,1	8,2

Source : Projections de la Banque de France, 13 septembre 2021.

II. Le projet de loi de finances pour 2022

Le projet de loi de finances (PLF 2022) présenté le 22 septembre 2021 marque une nouvelle amplification de l'action du gouvernement en faveur de la cohésion des territoires.

Pour le dernier budget du quinquennat, l'heure est encore à la relance et à la dépense même si l'exécutif annonce la fin du « quoi qu'il en coûte ». Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une augmentation de la dépense publique de 11 milliards d'euros.

Les grands projets pour les territoires :

- ✓ La politique de la ville pour améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers : 558 M€
- ✓ L'agenda rural pour améliorer la vie quotidienne des habitants des territoires ruraux : 5,5 M€
- ✓ France services pour développer des services publics proches des habitants : 2543 France services fin 2022
- ✓ Action cœur de ville et petites villes de demain, pour améliorer les conditions de vie des habitants des petites et moyennes villes
- ✓ Le plan Territoire d'industrie pour soutenir le développement économique des territoires
- ✓ Le développement du très haut débit de la téléphonie
- ✓ L'inclusion numérique pour rapprocher le numérique du quotidien des français
- ✓ Les tiers lieux pour promouvoir créativité, attractivité et culture dans tous les territoires

A ces projets envers les territoires, s'ajoute le soutien financier vers les collectivités

Pour la cinquième année de suite, la dotation globale de fonctionnement est stabilisée. C'est un engagement constant - et inédit depuis des décennies - pour conforter les ressources et les marges d'action des collectivités. Le soutien à l'investissement local est quant à lui encore renforcé. Sur le quinquennat, plus de 14,5 milliards d'euros auront été engagés en investissement, au bénéfice des projets locaux.

Cependant, ce projet de budget 2022 ne comprend aucune réforme d'envergure pour les collectivités territoriales à l'inverse des deux précédents qui avait vu la suppression de la taxe d'habitation et la diminution de moitié de la valeur locative des locaux industriels ; les projets de loi de finances de dernière année présidentielle étant peu propices aux réformes structurantes.

a) La stabilité des dotations

Le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales et tient donc sa promesse de stabilité des dotations sur l'ensemble du mandat.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont mêmes en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021. Mais l'explication provient surtout du dynamisme de recettes fiscales nationales après la suppression de la taxe d'habitation (versement d'une fraction de TVA aux départements et intercos à la place de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la baisse des impôts de production (création d'un prélèvement sur recettes en compensation des pertes de TFPB et de cotisation foncière des entreprises (CFE) au bloc communal).

Dans le détail, la DGF sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 95 millions d'euros

b) La réforme des indicateurs financiers

Le gouvernement a décidé d'intégrer une réforme à minima des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. L'exécutif s'est inspiré des propositions du comité des finances locales en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal (les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)...). Le Gouvernement propose en outre de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

c) Le soutien à l'investissement

Dans le cadre de France relance, l'Etat a mobilisé 2,5 Mds€ de subvention d'investissement en faveur des collectivités en 2020 et 2021.

Cet effort sera poursuivi en 2022. Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédits de paiement en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle. En parallèle, environ 500 millions d'euros de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 millions d'euros au titre de la DSIL et 100 millions d'euros pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance.

Le budget entérine également l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) promis par le Premier ministre Jean Castex lors du congrès des Petites villes et des Journées annuelles de France urbaine.

III. Budget primitif 2022 : situation et orientations budgétaires de la collectivité

a) Préambule

L'élaboration du budget est un acte politique fort qui traduit les ambitions de l'équipe municipale pour l'année à venir.

Première étape de cet exercice, la lettre de cadrage reçue en juillet dernier en a défini les objectifs :

- Une capacité d'autofinancement (CAF) brute à hauteur de 1,7 M€ : *« il s'agit du pré-requis pour garantir la réalisation des investissements sur lesquels la commune s'est engagée dans le cadre du PPI, envisager de nouvelles réalisations de la feuille de route et maintenir le patrimoine dans un état de fonctionnement normal et honorer le remboursement de la dette »*
- La poursuite de la dynamique d'investissement en hausse depuis 2018

Seconde étape de l'élaboration budgétaire, le débat d'orientation budgétaire sur la base du présent rapport qui consiste en une analyse pluriannuelle des recettes et des dépenses communales tant sur le plan du fonctionnement que de l'investissement.

« Cette année les axes politiques de la Commune seront déclinés à partir de la feuille de route élaborée au 1er semestre. Après un budget 2021 tourné vers la finalisation des projets déjà engagés lors du précédent mandat et ayant pris du retard en 2020 en raison de la situation sanitaire, le budget 2022 marquera le tournant vers les nouvelles orientations de l'équipe municipale ». (extrait lettre de cadrage)

Il sera voté le 27 janvier 2022.

Le budget 2022 marquera la poursuite du déploiement d'un certains nombres de nouveaux services à la population tels que :

- la police municipale
- la reprise en régie de la restauration scolaire avec une production sur place de qualité pour tous les enfants du territoire
- la poursuite des animations sportives dans les écoles
- la mise en place des cours de piscine à destination des enfants des écoles primaires

Aussi, nos charges de fonctionnement augmentent considérablement que ce soit en terme de charges générales ou de personnel, nous obligeant à des choix stratégiques en terme de levier de recettes pour arriver à une CAF brute non pas de 1,7 M € mais a minima de 1,5 M €.

b) Fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Structure des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en K€)	CA – 2018	CA – 2019	CA – 2020	Att. 2021	Budget – 2022
Chapitre 013 – Atténuation de charges	408 €	313 €	365 €	330 €	270 €
Chapitre 70 – Ventes et produits	1 220 €	1 322 €	915 €	1 165 €	1 231 €
Chapitre 73 – Produits fiscaux	6 674 €	6 827 €	6 973 €	7 000 €	7 329 €
Chapitre 74 – Dotations	6 102 €	6 056 €	6 074 €	6 100 €	6 236 €
Chapitre 75 – Autres produits	486 €	478 €	340 €	350 €	388 €
Chapitre 76 – Produits financiers	0 €	0 €	0 €	- €	- €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	335 €	194 €	481 €	160 €	25 €
Chapitre 78 – Reprise sur amortissements			3 €		
Total Résultat	15 225 €	15 023 €	15 012 €	15 105 €	15 478 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des participations des familles pour les prestations enfance / jeunesse, portage de repas, adhésion bibliothèque, concession de cimetière notamment.

- La fiscalité (chapitre 73)

Il s'agit des impôts locaux directs dont il ne reste que la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB), de l'attribution de compensation de Mauges communauté, de la taxe sur les pylônes électriques, la taxe de séjour et les droits de mutation

L'attribution de compensation de Mauges communauté : Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), dotés d'une fiscalité professionnelle unique, reversent à leurs communes membres les produits attachés à cette fiscalité. Ces reversements constituent une attribution de compensation destinée à neutraliser les effets budgétaires du transfert de leurs ressources par les communes. Le montant de l'attribution de compensation est ainsi minoré des charges qui correspondent au financement des compétences transférées à l'EPCI. Ces charges, pour Montrevault-sur-Èvre, sont les suivantes :

- Compétences transférées de l'ancien syndicat mixte de Pays
- Tourisme
- Contributions pour le Numérique
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Contributions au SDIS
- Gestion des terrains d'accueil des gens du voyage
- Culture : Scènes de Pays
- Entretien des zones d'activités économiques
- assainissement

La Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLETC) est chargée d'en proposer le montant. Pour Montrevault sur Evre, le montant attribué s'élève à la somme de 762 921 €.

- Les dotations, subventions et participation (chapitre 74)

Il s'agit des dotations de l'Etat en compensation des compétences transférées dans le cadre des lois de la décentralisation. Depuis la création de la Commune nouvelle, la commune a maintenu ses dotations à leur niveau antérieur et touche la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale. Cette dernière sera perçue pour la dernière année, sauf modification par la loi de Finances pour 2022 en cours d'adoption. Cela représentera une perte en 2023 de 511 000 € puis de 73 000 € en 2024 (maintien de la moitié de la fraction bourg centre en 2023). S'ajoutent dans ce chapitre le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la participation de la CAF pour les prestations enfance / jeunesse, l'indemnité versée par la poste pour les agences postales en commune et la subvention pour la labellisation France Service.

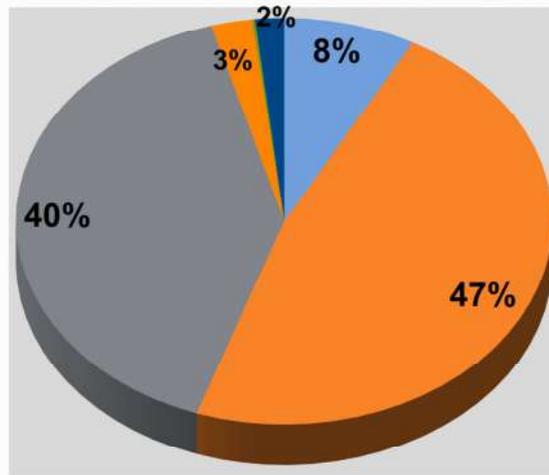
- Revenus des immeubles (chapitre 075)

Il s'agit des locations des salles de convivialité, logements communaux, commerce, gîtes

- Atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements d'assurance du personnel

Budget 2022 - Répartition recettes

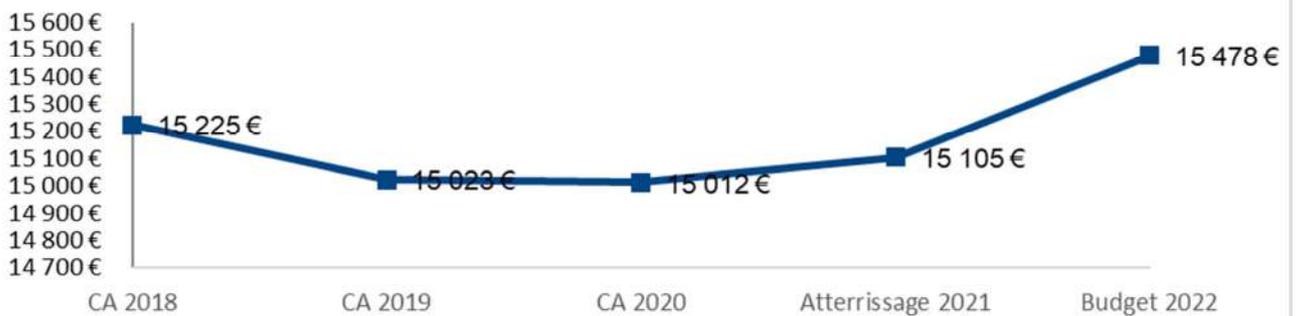


■ Ventes / produits ■ Produits fiscaux ■ Dotations ■ Autres produits ■ Produits financiers ■ Produits exceptionnels ■ Reprises provisions ■ Atténuation de charges

Les ventes et les produits fiscaux, recettes variables et directement pilotées par la commune, représentent 55 % des recettes globales. La part des dotations est non négligeable (40%). La commune n'a aucun levier pour agir sur ce poste de recettes directement lié à l'Etat et sa politique financière.

Evolutions des recettes

Evolution total recettes 2018 - 2022 (en K€)



- Les produits des services

Malgré une hausse des tarifs de certains services (1% sur les services enfance / jeunesse hors séjours et restauration scolaire qui feront l'objet d'étude spécifique du COPIL, 1 % proposé sur le portage des repas), les recettes seront en relative hausse si après 2 années perturbées par la crise, un nouveau confinement ne vient pas bousculer l'activité des services.

- La fiscalité

Après 4 ans de lissage, l'évolution progressive de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a débuté en 2021 de manière à permettre le financement de l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre de services et des équipements sur le territoire ainsi que le financement des projets d'investissement et de l'entretien du patrimoine communal.

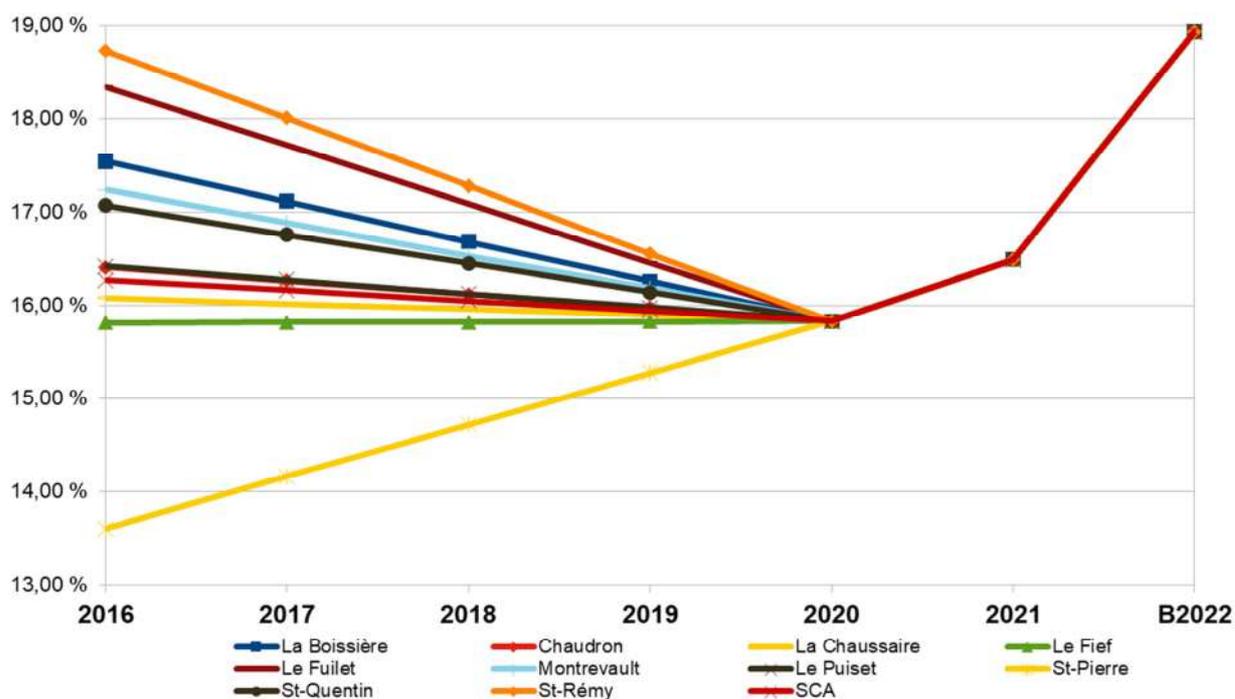
Par ailleurs, notre effort fiscal rentre dans le calcul du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres moins favorisées. Mauges communauté et ses six communes membres sont bénéficiaires du FPIC (de l'ordre de 3,3 M€). Cependant notre effort fiscal est plus faible que les autres communes, notamment en raison du faible taux de la TFPB. Sans évolution de ce taux à court terme, il existe un risque important de pénalisation de l'ensemble des collectivités des Mauges qui pourraient perdre le bénéfice de cette recette. Une étude a été menée cette année par Mauges Communauté qui conduit effectivement à la conclusion qu'une augmentation d'impôts

Les perspectives faites pour atteindre la CAF de 1,5 M € citée en préambule, intègre une augmentation d'impôt de 6.5 % permettant de générer 300k € de recettes supplémentaires.

Depuis 2021, le taux de TFB correspond à l'agrégation du taux départemental 2020 compensé par l'Etat + le taux communal 2020. C'est ce taux global qui a été voté en 2021. Pour faciliter la lecture, l'augmentation porterait la part communale du taux à 18,94 % (pour un taux global de 40,20 %) contre 16,49 % en 2021 (taux global de 37.75 %). Cette démarche devra être poursuivie pour permettre la compensation de la perte de la DSR en 2023.

Le vote du taux sera proposé en mars prochain date à laquelle une prospective plus poussée de stratégie fiscale vous sera présentée (en cours de réalisation)

Rappel évolution taux TFB



* les taux 2021 et 2022 représentent uniquement la part communale du taux global qui comprend désormais la part communale + la part départementale

- Autres recettes

Les dotations, tout comme les autres recettes, seront relativement stables. Une diminution des revenus des loyers est à noter avec la vente de la gendarmerie votée en novembre 2021, effective au 1^{er} trimestre 2022.

2. Les dépenses de fonctionnement

Structure des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en K€)	CA – 2018	CA – 2019	CA – 2020	Att – 2021	Cadrage – 2022	Budget – 2022
Chapitre 011 - charges à caractère général	3 730 €	3 737 €	3 377 €	3 450 €	3 632 €	3 917 €
Chapitre 012 - charges de personnel	6 611 €	6 665 €	6 709 €	7 119 €	7 318 €	7 704 €
Chapitre 014 - atténuations de produits	15 €	13 €	11 €	30 €	- €	30 €
chapitre 022 - dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	142 €	97 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	2 064 €	2 024 €	1 839 €	1 800 €	2 017 €	2 061 €
Chapitre 66 - charge financière	108 €	92 €	85 €	110 €	111 €	111 €
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	212 €	3 €	151 €	15 €	14 €	14 €
chapitre 68 - dotations provisions semi-budgétaires	- €	7 €	- €	- €	15 €	15 €
Total Résultat	12 740 €	12 541 €	12 173 €	12 524 €	13 248 €	13 948 €

Les dépenses de fonctionnements sont constituées par :

- Les charges générales (chapitre 011)

Ce sont toutes les dépenses liées au fonctionnement des différents services : acquisition de fournitures (administratives, produits d'entretien, fluides, repas, matériel sportif, jeux et jouets...) de service (contrat de maintenance, transport, entretien des véhicules...) et réalisation de travaux de réparations.

- Les charges de personnel (chapitre 012)

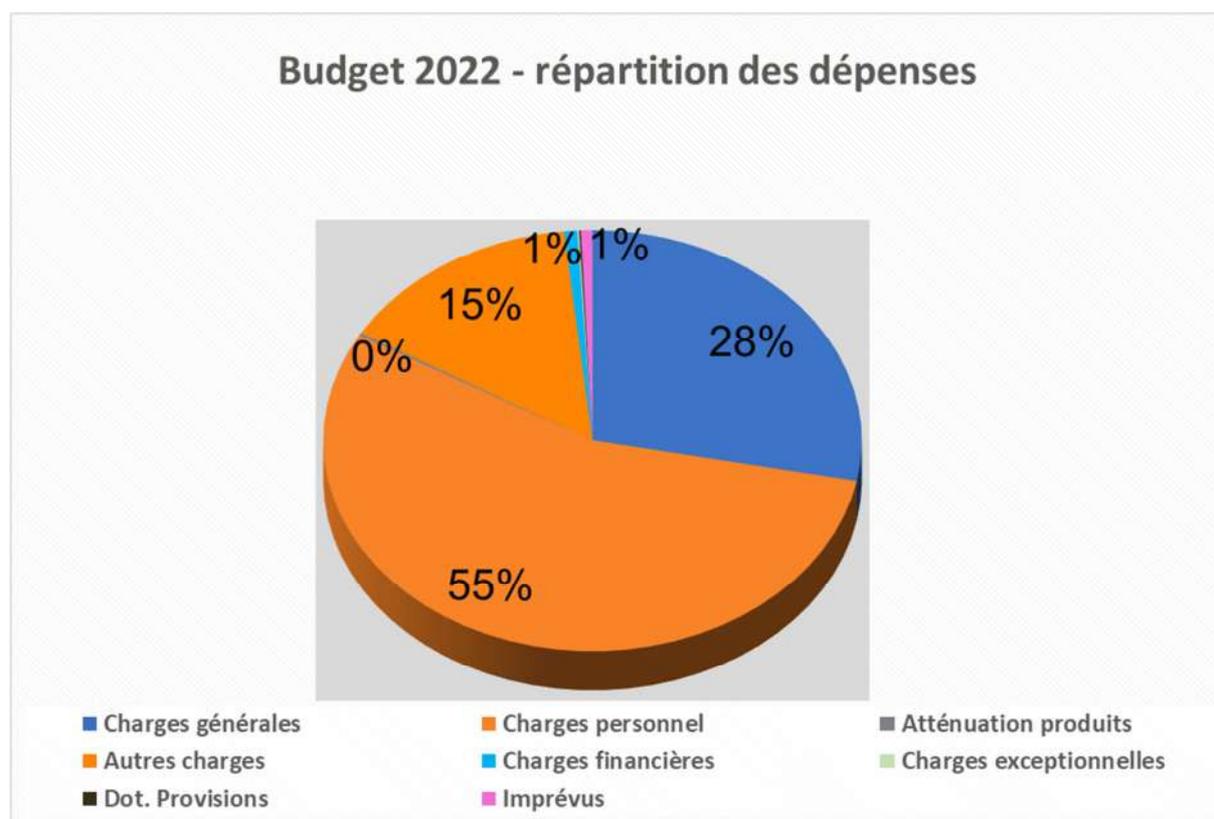
Il comprend les rémunérations des agents et cotisations patronales, les frais de missions mais aussi les assurances du personnel, cotisations d'œuvres sociales et médecine du travail

- Les autres charges (chapitre 65)

Il s'agit des subventions versées principalement aux associations et aux OGEC et des indemnités / formation élus.

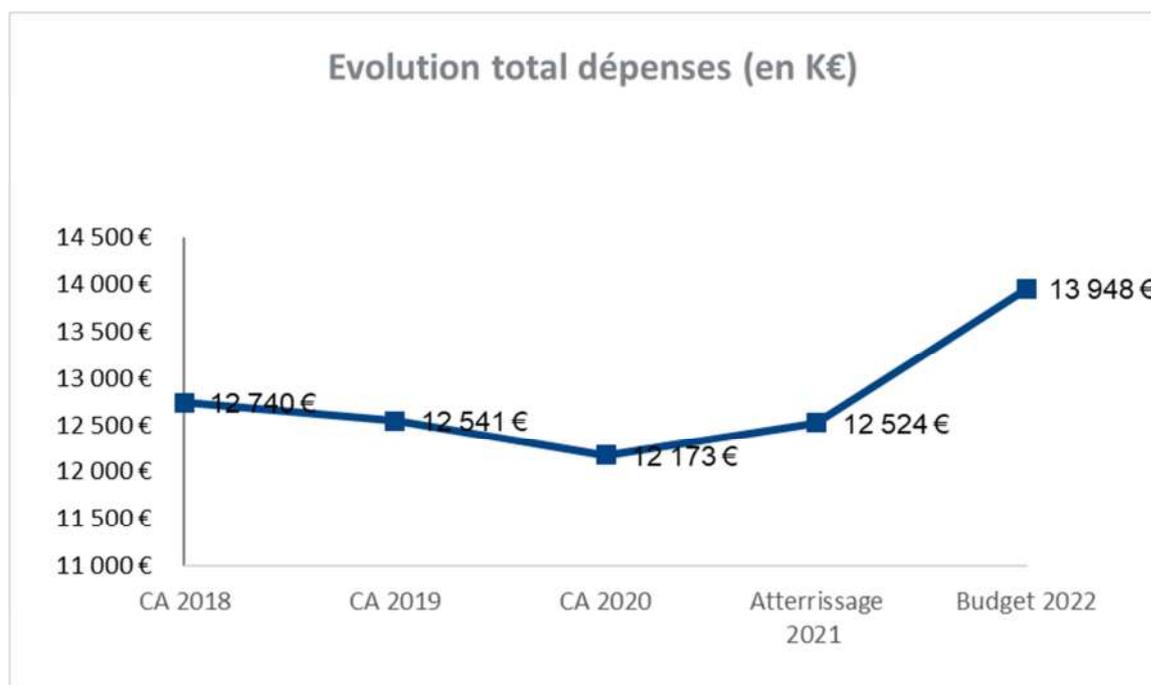
- Les charges financières (chapitre 66)

Ce sont les intérêts des emprunts



La collectivité a une structure de charges apparentée à une entreprise de service (frais de personnel 55%). La mission de service public (services de l'enfance jeunesse, Urbanisme, relation citoyenne avec la mise en place de France Services, la police municipale...) entre logiquement dans cette catégorie.

Evolution des dépenses de fonctionnement

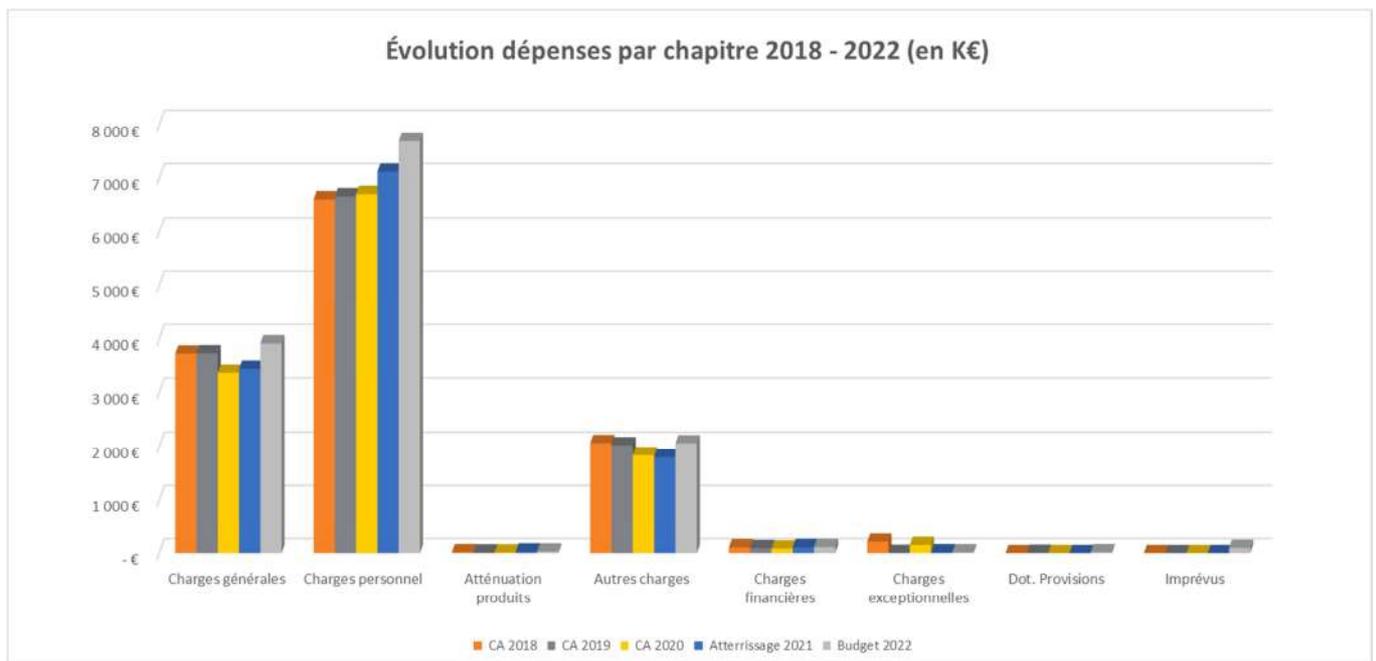


Les dépenses de fonctionnement subiront une hausse d'environ 5,28 % par rapport à la lettre de cadrage principalement pour les raisons suivantes :

- Les charges de personnel :
 - les postes nouveaux pourvus en 2021 (police municipale, animation sportive dans les écoles, culture, responsable urbanisme) avec un impact annuel en 2022
 - les postes nouveaux en cours d'année 2022 : police municipale (20k€), 2 postes en espaces publics (60k€), 1 poste en bâtiments (25k€), 0.5 ETP au tourisme (17k€), 1 poste de DR (dispositif de recueil des titres) (30k€)
 - la reprise de la restauration scolaire en régie (reprise 2021 avec impact annuel 2022 + reprise 2022) : 95k€
 - les évolutions tendanciennes classiques liées au Glissement Vieillesse Technicité (échelons, concours)

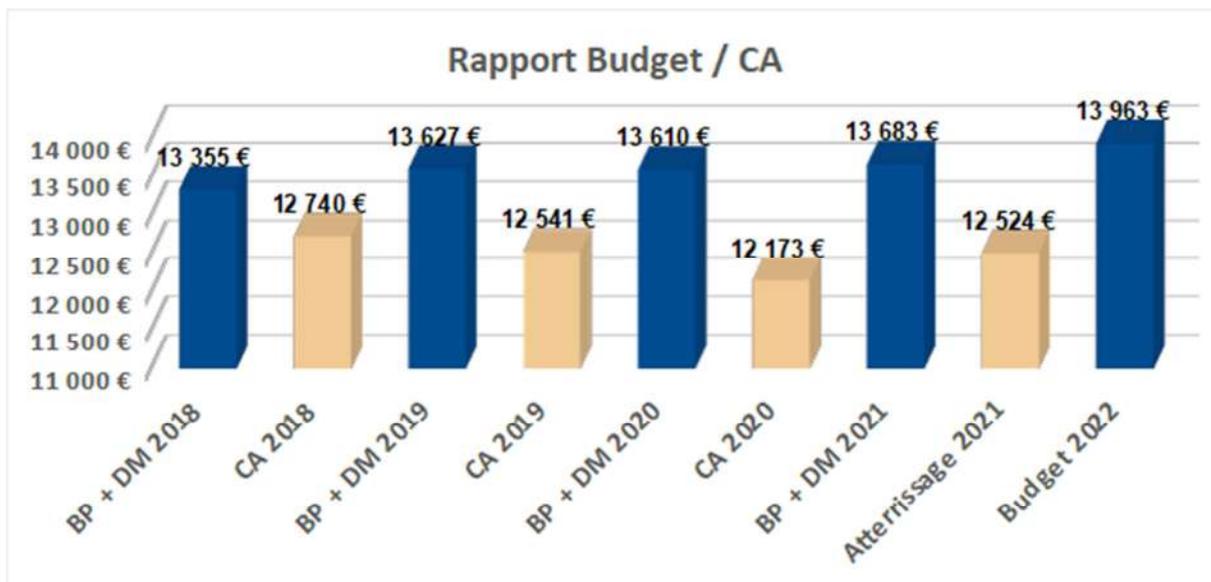
- Les charges générales :
 - la mise en place de la piscine pour les scolaires : 100k €/an
 - la mise en place de marché d'entretien des bâtiments pour à terme avoir un entretien préventif plutôt que curatif mais avec chevauchement les premières années (+30k €)
 - la mise en place des diagnostics radon
 - la mise en place du schéma directeur immobilier
 - la viabilisation de 2 lots hors lotissements en fonction des opportunités (+30k €) générant par contre une recette à terme estimée à 72 k €

- la réalisation d'une étude patrimoine sur Montrevault (+25k €)
- le renouvellement de logiciels lié à des obligations réglementaires de fin de maintenance de l'existant (enfance, cimetière) et besoins pour les services
- le renouvellement des licences sécurité pour 3 ans
- la reprise de la compétence entretien des avaloirs jusqu'ici réalisé par Mauges communauté (+ 35k€)
- les hausses tarifaires des prestataires suite au renouvellement de marchés ou aux révisions de prix contractuelles



L'évolution des dépenses impacte majoritairement les charges générales et les charges de personnel

- Remarques sur les dépenses de fonctionnement en Compte Administratif et en Budget :



Ce graphique indique clairement que les dépenses de fonctionnement travaillées pendant les discussions budgétaires sont évaluées de manière prudente par rapport aux dépenses effectives de chaque année. Il y a un écart entre le réalisé et le budgété chaque année.

Cette précaution d'usage permet certes d'avoir une CAF supérieure aux prévisions.

➤ *Dépenses de fonctionnement par Pôle et par Service*

FONCTIONNEMENT Budget 2022							
Sous-Thématique	Chapitre 011	Chapitre 012	Chapitre 065	Chapitre 066	Chapitre 067	Chapitre 068	Total
Espaces Publics	894 865	923 487	55 000	-	-	-	1 873 352
Aménagement_Urbanisme_Habitat	86 635	170 070	80 000	-	-	-	336 705
Transitions énergétique	60 230	49 556	31 600	-	-	-	141 386
Logistique	157 700	449 607	-	-	1 000	-	608 307
Patrimoine bâti (avec fluides)	928 035	398 025	-	-	-	-	1 326 060
Agriculture et Alimentation Durable	11 900	40 303	3 000	-	-	-	55 203
Économie circulaire et commerces	5 700	34 368	2 500	-	-	-	42 568
Démocratie Participative	15 900	29 876	-	-	-	-	45 776
Tourisme Randonnée Patrimoine	78 270	122 566	32 000	-	8 000	-	240 836
Sports	46 000	34 119	72 000	-	-	-	152 119
Culture	60 230	332 080	111 500	-	-	-	503 810
Relation citoyenne (Animation du territoire)	34 000	565 163	-	-	-	-	599 163
Santé Autonomie	78 075	105 534	49 000	-	500	-	233 109
Action social et Insertion	48 000	232 000	91 125	-	-	-	371 125
Projet Éducatif et social de territoire	17 000	48 245	-	-	-	-	65 245
Petite enfance	54 009	605 000	-	-	-	-	659 009
Accueil loisirs / Périscolaire / Restauration	470 010	1 540 147	51 000	-	-	-	2 061 157
Affaires scolaires	86 847	292 712	844 000	-	-	-	1 223 559
Système d'information	331 450	104 272	-	-	-	-	435 722
AJIM	160 460	172 548	-	-	-	-	333 008
Élections_État civil_Funéraire	36 850	168 892	-	-	-	-	205 742
Communication	104 409	100 464	-	-	-	-	204 873
Ressources humaines	110 700	557 640	580 448	-	-	-	1 248 788
Direction_Finances_Marchés publics	151 840	627 422	57 900	110 706	4 000	45 000	996 868
Total	4 029 115	7 704 096	2 061 073	110 706	13 500	45 000	13 963 490

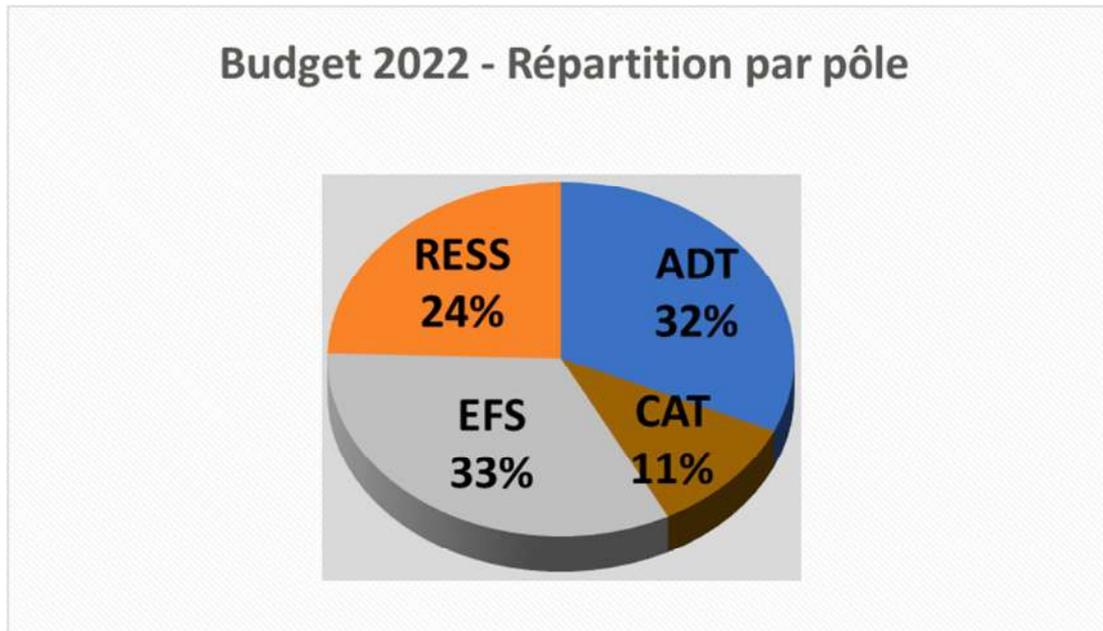
Le cadrage et le budget 2022 a été construit en se calant par rapport à la nouvelle organisation de la collectivité. Le nouvel organigramme prévoit de répartir les activités, projets et agents en quatre pôles et plusieurs sous thématiques.

Les dépenses de fonctionnement sont donc aussi réparties en quatre pôles d'activité : Aménagement Durable du Territoire, Cohésion Animation du Territoire, Enfance Famille Solidarité et Ressources.

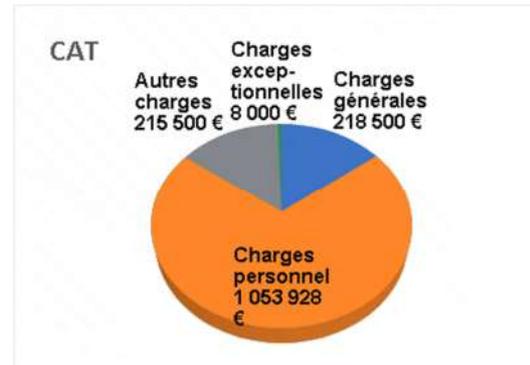
Ce travail par pôle et copil a encore été renforcé en 2022 avec le travail par les services de leur masse salariale ainsi que des recettes de fonctionnement

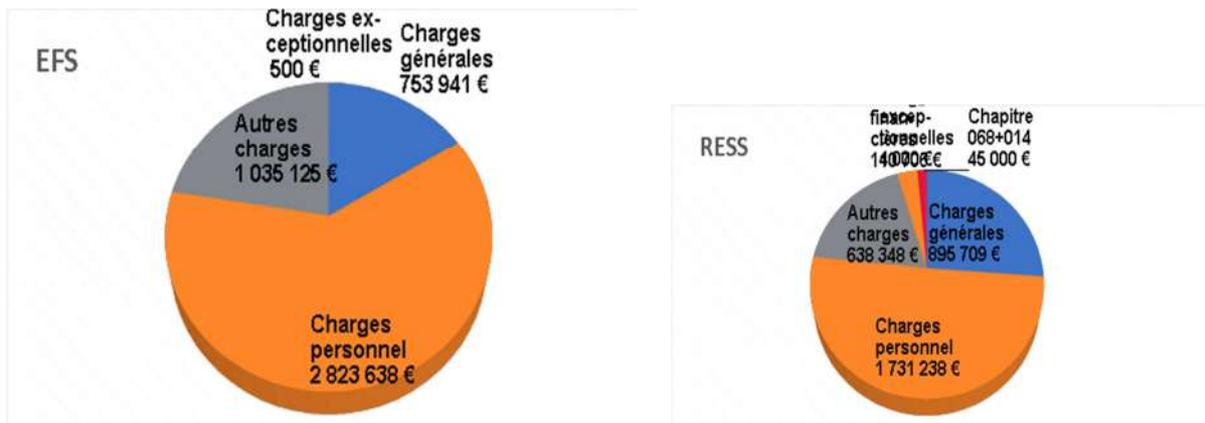
Chaque sous-thématique génère des dépenses générales, de personnel et des charges de gestion courante. Elle génère aussi pour les services à la population principalement des recettes. Chaque sous-thématique est suivi par un COPIL.

- ⇒ Il sera désormais possible d'analyser les coûts de service par sous-thématiques ce qui permettra de maîtriser son budget de manière plus détaillée.
- ⇒ Les COPIL sont les animateurs privilégiés de ces sous-thématiques
- ⇒ L'animation budgétaire pourra donc se faire plus régulièrement grâce aux outils de suivi à disposition.



Le poids de chaque pôle dans la consommation de charges est très différent selon la nature de l'activité. Le pôle de l'Aménagement Durable du Territoire génère des dépenses d'entretien/réparations et de personnel tandis que le pôle cohésion animation du territoire génère quasi exclusivement des frais de personnel avec le rattachement des agents des mairies déléguées

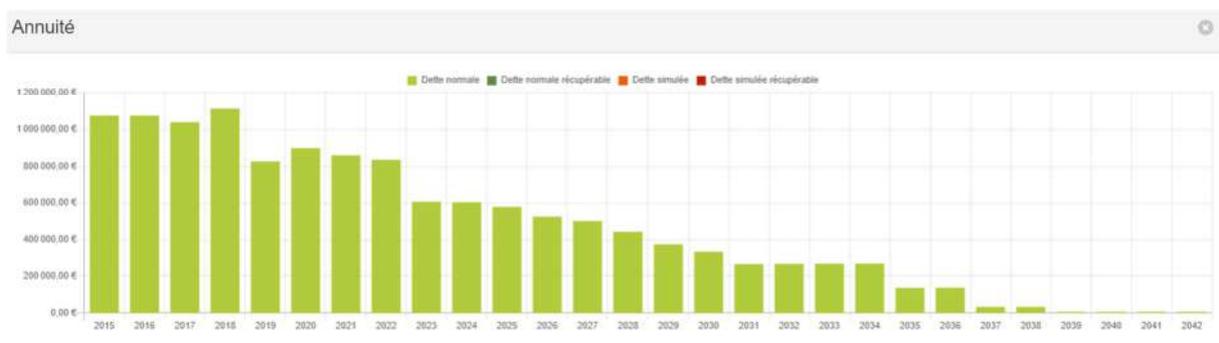




On constate que les frais de personnel représentent une part très importante au sein des pôles Ressources, EFS et CAT. En effet, ce sont tous trois des activités de service. Le service rendu à la collectivité est essentiellement du temps d'agents ou d'élus.

En outre, le pôle ADT, qui peut être plus considéré comme une activité de production (voirie, sécurisation églises, travaux...), génère tout de même 47% de frais de personnel. Cela est expliqué par les services d'urbanisme, d'entretien ménager et d'expertises Batiment ou Transition Energétique.

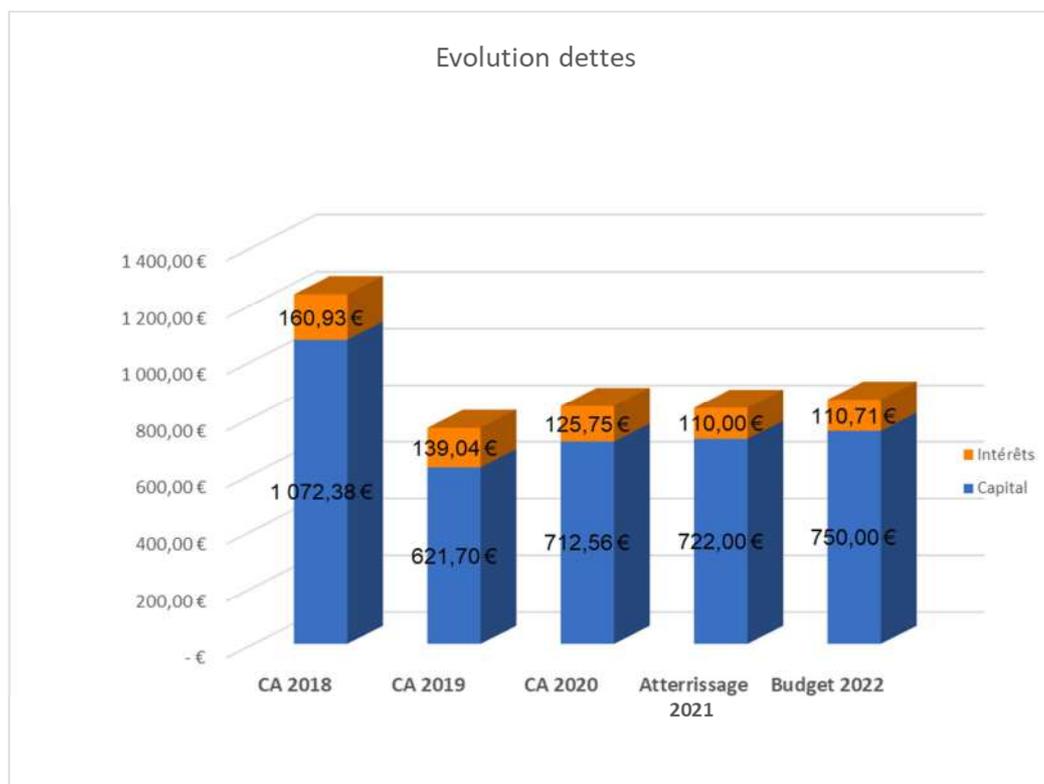
c) Etat de la dette



La projection de la dette indique deux cassures dans la tendance : 2019 et 2023.

En effet, en 2019, plusieurs emprunts arrivaient en fin de remboursements, ce qui a permis à la collectivité de faire un nouvel emprunt de 2M€ en 2020. Les emprunts permettent de financer les projets d'investissements tels que la centralité, les équipements, la voirie et autres.

On note une deuxième cassure en 2023 avec une chute du capital restant à rembourser.



La dette et les intérêts 2017-2018 ont généré respectivement plus de 1.1M€ de capital à rembourser et plus de 110k€ d'intérêts à payer chaque année. Ce niveau d'endettement n'a pas eu d'impact négativement sur la CAF. Cependant ce n'est plus le cas avec le budget 2022 du fait de la diminution significative de la CAF prévue.

en K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Atterrissage 2021	Budget 2022
encours dettes	4 630	6 010	5 300	5 587	7 656
CAF brut	2 485	2 482	2 837	2 581	1 514
Taux désendettement (nb année)	1,86	2,42	1,87	2,16	5,06

L'indicateur de désendettement indique le nombre d'année que mettrait la collectivité à rembourser la totalité de ses dettes si elle devait utiliser la totalité de sa CAF Brute.

Cet indicateur permet de juger la santé financière de la collectivité. Il est communément admis que le taux à ne pas dépasser est de 10 ans.

Malgré la dégradation 2022, cet indicateur traduit que la commune a une gestion saine de sa dette.

La collectivité a souscrit un emprunt de 2M€ fin 2019 puis un emprunt de 1M€ en 2021. Cependant, l'encours de la dette diminue logiquement chaque année avec les remboursements de capital.

Il est important de garder une CAF au même niveau que les années précédentes si la collectivité veut pouvoir financer ses futurs projets tout en gardant une santé financière saine.

Afin de financer les projets de la feuille de route, il est proposé de réaliser un emprunt de 2,8M € en 2022.

d) Capacité d'autofinancement

La collectivité met en place une stratégie globale définie par les instances élues. Les services traduisent cette stratégie en actions, activités et autres projets qui génèrent des dépenses de fonctionnement.

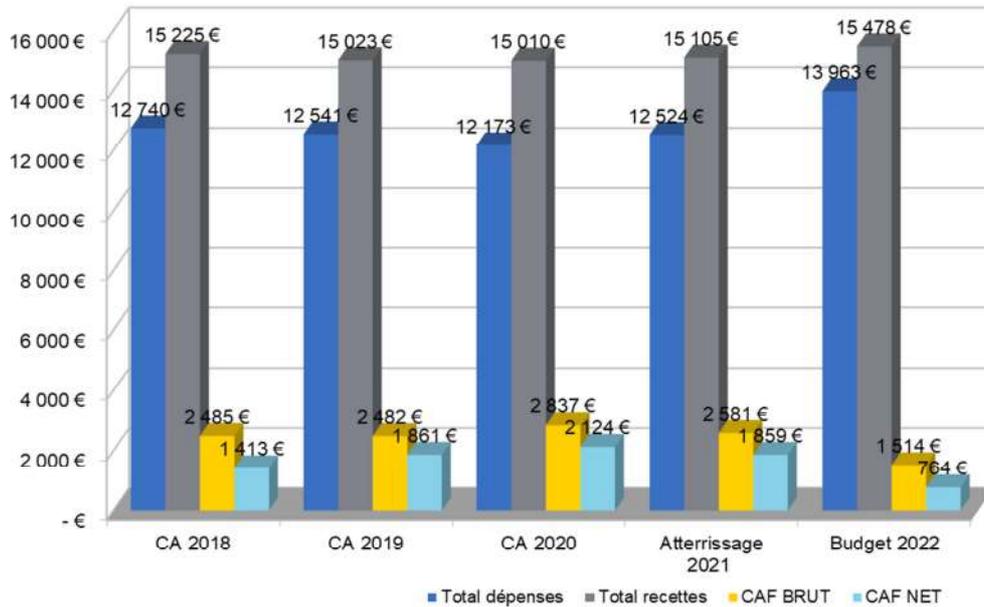
Afin de permettre l'action publique, plusieurs recettes sont générées et obtenues au sein de la collectivité.

Le résultat entre les recettes et les dépenses s'appelle la CAF brute. C'est un premier indicateur de performance qui indique le niveau d'épargne que la collectivité arrive à générer pour payer ses emprunts et financer ses futurs investissements.

La CAF nette intègre les remboursements d'emprunts et permet d'indiquer la capacité de la collectivité à financer ses futurs investissements.

Par conséquent, la CAF nette est un indicateur reflétant la capacité de la collectivité à financer ses politiques publiques en investissement. Plus la CAF nette est importante et en amélioration, plus la collectivité aura les ressources pour concrétiser ses projets.

Évolution CAF 2018 - 2022



La CAF nette se détériore en 2022 par rapport aux exercices précédents.

La CAF nette 2022 de la commune n'atteindra pas le niveau prévu au cadrage et ne permettra donc pas de financer à elle seule le GER prévu cette année. Aussi la commune va devoir mobiliser toutes les autres ressources disponibles pour financer ses projets d'investissements notamment subventions, ventes d'immeubles et emprunt.

e) Investissement

La section d'investissement comprend en dépenses principalement les travaux et acquisitions liés aux opérations de renouvellement de notre patrimoine mobilier et immobilier (renouvellement de matériel, construction, réhabilitation de bâtiments, espaces publics, voirie...) ainsi que le remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement ont largement augmenté en 2021 suite à la reprise des chantiers.

Dépenses d'investissements

Dépenses d'investissement	2018		2019		2020		2021	
	BP + DM 2018	CA 2018	BP + Dm 2019	CA 2019	BP + Dm 2020	CA 2020	BP + DM 2021	montant au 08/12/21
chapitre 10 - dotations fonds divers et réserves	27 460 €	27 452 €	20 000 €	19 417 €	581 160 €	560 189 €	45 000 €	- €
Chapitre 13 - subventions	- €	- €	9 900 €	9 843 €	- €	- €	- €	- €
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	1 202 000 €	1 072 379 €	627 000 €	621 697 €	716 000 €	712 564 €	722 000 €	625 237 €
Total opérations	11 282 475 €	2 845 888 €	10 412 140 €	3 675 329 €	10 109 543 €	2 689 522 €	12 883 309 €	4 721 989 €
Chapitre 20 - subventions d'équipements							25 000 €	25 000 €
chapitre 21 - immobilisations corporelles (sauf opérations)	281 200 €				- €	- €	- €	- €
chapitre 23 - immobilisations en cours (sauf opérations)	200 000 €	22 440 €	200 000 €	9 353 €	- €	- €	- €	- €
chapitre 26 - participation et créances rattachées	10 000 €	10 000 €	18 460 €	18 460 €	- €	- €	- €	- €
chapitre 27 - autres immobilisations financières	200 000 €	- €			- €	- €	- €	- €
chapitre 020 - dépenses imprévues	- €		132 034 €		369 906 €		- €	- €
Total	13 203 135 €	3 978 159 €	11 419 534 €	4 354 100 €	11 776 609 €	3 962 275 €	13 675 309 €	4 746 989 €

1. Le Programme pluriannuel d'investissement (PPI)

En janvier 2021, le PPI a été révisé pour tenir compte des ajustements de montant et de délais. Il s'agissait principalement de finaliser les opérations du précédent mandat.

Suite à l'adoption de la feuille de route de mandat, le PPI du mandat s'établirait à 35 M€ financé à hauteur de :

- Environ 10 M€ de subventions
- Environ 2 M€ de ventes immobilières
- Environ 5 M € de FCTVA
- L'affectation de résultats de fonctionnement
- L'emprunt pour le solde

le PPI pour 2022 comprendra les opérations suivantes :

- voirie au Fief Sauvin
- voirie à la Salle et Chapelle Aubry
- Les espaces extérieurs des nouveaux bâtiments à Saint Rémy (Mairie, bib et périscolaire)

- Nouveaux bâtiments à Saint Rémy (Mairie, bib et périscolaire)
- Bâtiment multifonction la Boissière
- Concours MOE pour l'école Chaudron en Mauges
- Programmation hôtel de ville / médiathèque
- Mobilités liaisons douces de la centralité
- Mobilité au Fief Sauvin (entre Villeneuve et le Fief)
- Étude de programmation centre bourg du Puiset-Doré
- Étude de programmation site des Minières La salle et Chapelle Aubry
- Réfection du terrain synthétique du complexe de l'Ecusson à Saint Pierre Montlimart pour en renouveler l'homologation
- Montrevault Moulin Raz-Gué : travaux de mise aux normes assainissement non collectif

2. Le gros entretien et renouvellement (GER)

Si le PPI permet un pilotage des flux d'investissement, ce document ne permet pas d'appréhender la question patrimoniale dans sa globalité et de définir des arbitrages immobiliers sur le parc existant.

Un schéma directeur immobilier d'investissement est en cours d'élaboration par les services techniques. Il permettra de définir une programmation immobilière dans le cadre du GER qui comprend les investissements nécessaires pour maintenir et renouveler le patrimoine bâti communal mobilier et immobilier. Il correspond aux enveloppes d'investissement gérées par les copils.

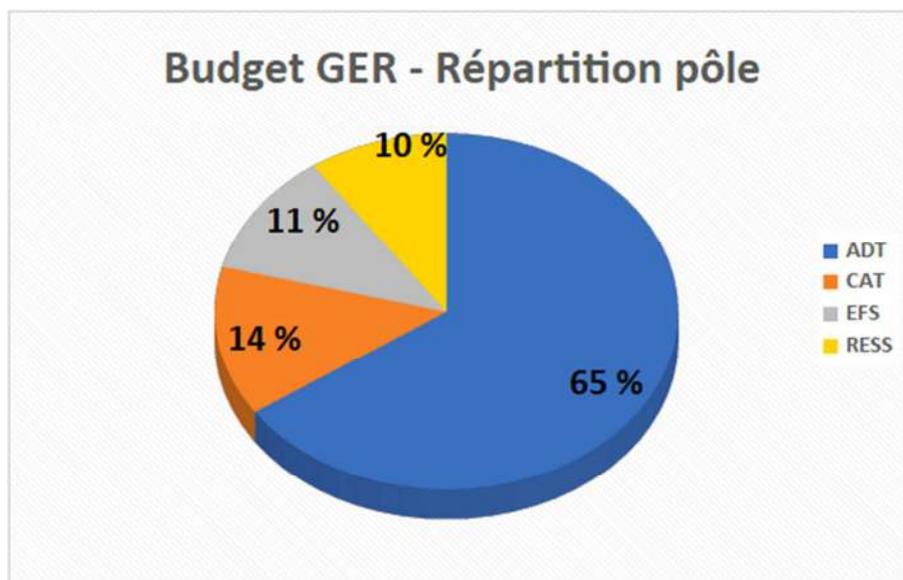
Il s'établit pour 2022 à 2 114 782 € contre 1 824 936 € en 2021.

Le niveau d'investissement GER prévu au budget 2022 dépasse l'objectif du cadrage 2022 pour 2 principaux postes :

- L'acquisition de matériel pour les services installés à BTM : culture - informatique (+73k€)
- Les aménagements de restauration scolaire (+100k€)

Répartition GER par pôle/copil/opérations

INVESTISSEMENT GER Budget 2022											
Sous-Thématique	budget 2022	22 – Travaux		23 – Travaux	24 – Aménage	27 – Équipement	77 – Aménage	26 – Acquisitio	75 – Acquisition	20 – Acquisitions	78 – Démocratie
		66 – PLU	Bâtiments	voies	ment	s sportifs	ment	ns	Foncière	matériel	participative
Espaces Publics	529 560	0	0	225 060	131 000	0	10 000	163 500	0	0	0
Aménagement_Urbanisme_Habitat	190 000	10 000					50 000		130 000		
Transitions énergétique	90 000				75 000			15 000			
Logistique	35 704							35 704			
Patrimoine bâti (avec fluides)	518 580		473 580					45 000			
Agriculture et Alimentation Durable	0										
Économie circulaire et commerces	10 000							10 000			
Démocratie Participative	10 000							10 000			
Tourisme Randonnée Patrimoine	97 300	0	5 000	0	55 300	0	0	37 000		0	0
Sports	116 850	0	0	0	0	107 000	0	9 850	0	0	0
Culture	72 000	0	0	0	0	0	0	72 000	0	0	0
Relation citoyenne	2 000	0	0	0	0	0	0	2 000	0	0	0
Santé Autonomie	30 000	0	0	0	0	0	0	30 000	0	0	0
Action social et Insertion	2 000	0	0	0	0	0	0	2 000	0	0	0
Projet Éducatif et social de territoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Petite enfance	5 000	0	0	0	0	0	0	5 000	0	0	0
Accueil loisirs / Périscolaire / Restauratic	179 720	0	0	0	0	0	0	179 720	0	0	0
Affaires scolaires	20 400	0	0	0	0	0	0	20 400	0	0	0
AJIM	54 000							54 000			
Système d'information	130 668							130 668			
Communication	20 000	0	0	0	0	0	0	20 000	0	0	0
Élections État civil Funéraire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ressources humaines	1 000	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0
Direction_Finances_Marchés publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 114 782	10 000	478 580	225 060	261 300	107 000	60 000	842 842	130 000	0	0



Sans surprise, l'Aménagement Durable du Territoire représente 65% des dépenses d'investissement. En effet, la nature même des activités de travaux d'entretien du patrimoine bâti et des voiries explique cette répartition.

A noter, les services Sports, AJIM, ASEJ Restauration génèrent les dépenses d'investissements des trois autres pôles.

3. Les recettes d'investissements

Le financement des investissements sera assuré par :

- les excédents de fonctionnement et d'investissement reportés
- les subventions attendues
- le FCTVA
- l'inscription d'un emprunt de 2,8 M€

IV. Les budgets annexes

a) Le budget pôle santé

pole santé	2018	2019	2020	CA prévisionnel 2021	Budget 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 600 €	36 600 €	36 600 €	36 600 €	36 600 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 178 €	16 310 €	14 623 €	18 468 €	21 050 €
75 - Autres produits de gestion courante	64 674 €	64 010 €	56 282 €	74 330 €	94 985 €
77 - Produits exceptionnels	1 256 €	- €	- €	114 €	
TOTAL RECETTES	118 709 €	116 920 €	107 505 €	129 512 €	152 635 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0 €	11 908 €	14 241 €	33 181 €	22 600 €
011 - Charges à caractère général	66 151 €	55 533 €	63 653 €	56 796 €	67 253 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	- €	- €		- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 013 €	51 878 €	51 586 €	51 586 €	52 102 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	1 €	- €		
66 - Charges financières	12 452 €	11 841 €	11 207 €	10 549 €	10 680 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	- €	- €		
TOTAL DÉPENSES (RÉEL)	130 616 €	131 161 €	140 686 €	152 112 €	152 635 €
RÉSULTAT	-11 907 €	-14 241 €	-33 181 €	-22 600 €	0 €

Le budget annexe Pôle Santé est déficitaire depuis quelques années. En effet, le taux d'occupation des locaux n'est pas suffisant pour équilibrer ce budget. Il n'y a pas assez de professionnels de santé au sein des pôles santé. Afin d'ajuster au mieux les recettes, cette année, il a été appliqué en 2021 les révisions de loyer prévues aux baux comme cela se fait dans tous les baux commerciaux.

L'étude sur les taux d'occupation n'a pas abouti en 2021 avec le départ de la chargée de mission santé et du contrôleur de gestion. Elle sera relancée en 2022 en plus des pistes de réflexion suivante pour augmenter les recettes ou diminuer les charges :

- Renégociation de l'emprunt (fin en 2033 – taux de 3,75 %)
- Travail sur les charges locatives (double assurance)
- Réduction des frais de télécommunications (résiliation lien SDSL)

Les dépenses sont fixes : locations, fluides, télécoms, entretien/réparation, charges financières.

Le budget 2022 a été équilibré avec des recettes locatives supérieures au taux d'occupation actuel.

b) le budget lotissements

Les budgets Lotissement fonctionnent par un système de dépenses en fonctionnement (y compris les travaux et les études) et de constitution de stocks en investissement correspondant au patrimoine financier accumulé et à liquider (la vente de lots). Aussi l'ensemble des dépenses s'inscrivent en fonctionnement sauf le remboursement de la dette.

L'année 2021 a vu la conclusion d'un emprunt à court terme d'1M € remboursable sans frais ce qui permet un meilleur résultat 2021.

Lotissements	2018	2019	2020	Atterrissage 2021	Budget 2022	dont nouvelles demandes
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	235 178 €	200 816 €	311 770 €	439 570 €	645 701 €	
75 - Autres produits de gestion courante				1 €		
77 - Produits exceptionnels						
TOTAL RECETTES	235 178 €	200 816 €	311 771 €	439 570 €	645 701 €	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)						
011 - Charges à caractère général	156 500 €	81 886 €	103 871 €	160 715 €	1 267 778 €	866 500 €
023 - Virement à la section d'investissement						
4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers						
65 - Autres charges de gestion courante						
66 - Charges financières	12 084 €	8 783 €	5 552 €	5 110 €	8 000 €	
TOTAL DEPENSES	168 584 €	90 669 €	109 423 €	165 825 €	1 275 778 €	866 500 €
RÉSULTAT	66 594 €	110 147 €	202 348 €	130 077 €	- €	
Variation de stocks (D)	235 178 €	170 434 €	1 876 815 €	1 624 117 €	1 500 000 €	
Variation de stocks (R)	168 583 €	90 669 €	1 624 117 €	1 341 555 €	2 000 000 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	155 861 €	155 861 €	187 243 €	138 894 €	130 077 €	

A ce jour, quatre lotissements sont en cours de commercialisation :

- Le Belvédère à Montrevault (3 parcelles)
- Les Gourdoires 2 à la Salle et Chapelle Aubry (1 parcelle)
- Beausoleil 2 à Saint Quentin en Mauges (1 parcelle)
- L'Ouche du Bas à Chaudron en Mauges (4 parcelles)

La Fontaine 2 à Saint Pierre Montlimart sera ouvert à la commercialisation au printemps / été 2022

Les projets inscrits au budget sont :

- Les travaux de la Chaussaire (solde)
- Les travaux de la Fontaine 2 à Saint Pierre Montlimart
- La voirie définitive de la Fontaine 1 à Saint Pierre Montlimart
- La voirie définitive des Varennes 2 au Puiset-Doré
- La maîtrise d'œuvre pour la voirie définitive de Beausoleil à Saint Quentin en Mauges
- Etudes de maîtrise d'œuvre pour nouveau.x lotissement.s

V. Etat du personnel

a) Etats sur les emplois et l'effectif

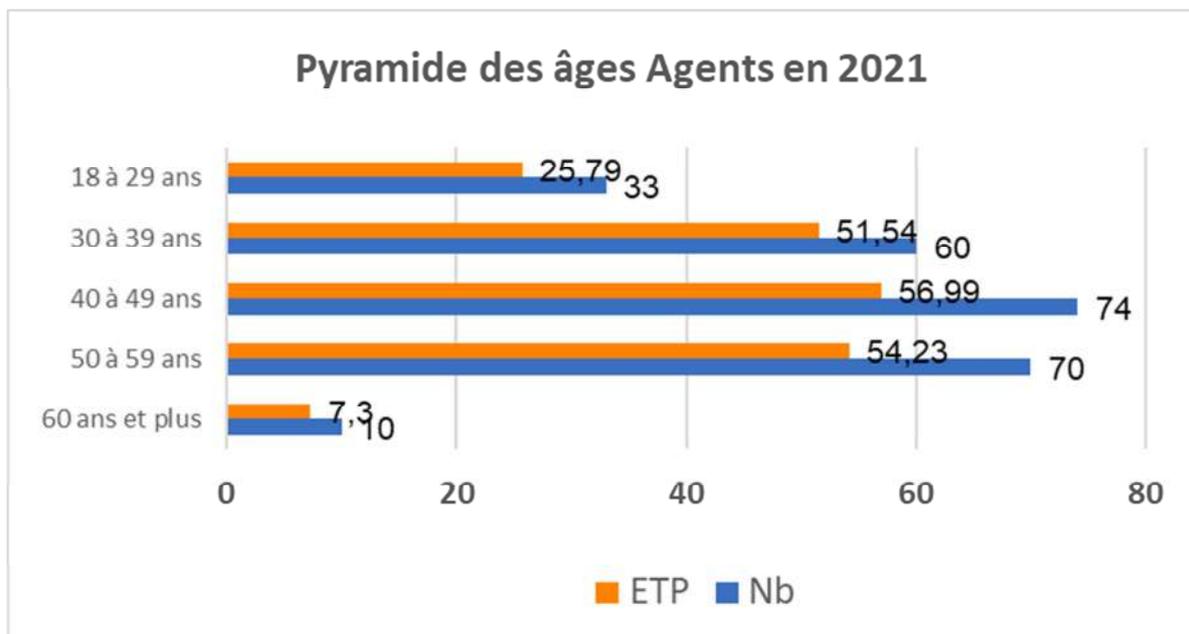
Au total la collectivité emploie 247 personnes décomposée entre :

- L'effectif permanent : 186 agents
- L'effectif non permanent : 61 agents

L'effectif permanent est constitué des agents recrutés sur des postes dont le caractère est durable. Il comprend les agents titulaires, stagiaires et contractuels (CDI). Au 30 novembre 2020, 186 agents permanents (dont 18 agents en disponibilité et congé parental) pour 156.95 équivalents temps plein, soit 75 % de la collectivité

A contrario l'effectif non permanent comprend les vacataires et CDD notamment sur le service enfance jeunesse.



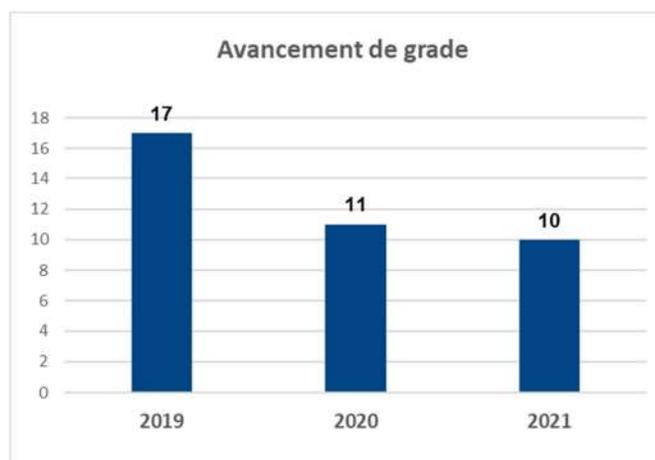


On constate une pyramide des âges vieillissante.

Alors qu'en 2020, les agents de 40 à 59 ans représentaient 53% du personnel total, ils représentent en 2021 58 %. A contrario, les agents en dessous de 29 ans ne représentent que plus que 13 % en 2021 contre 17% en 2020.

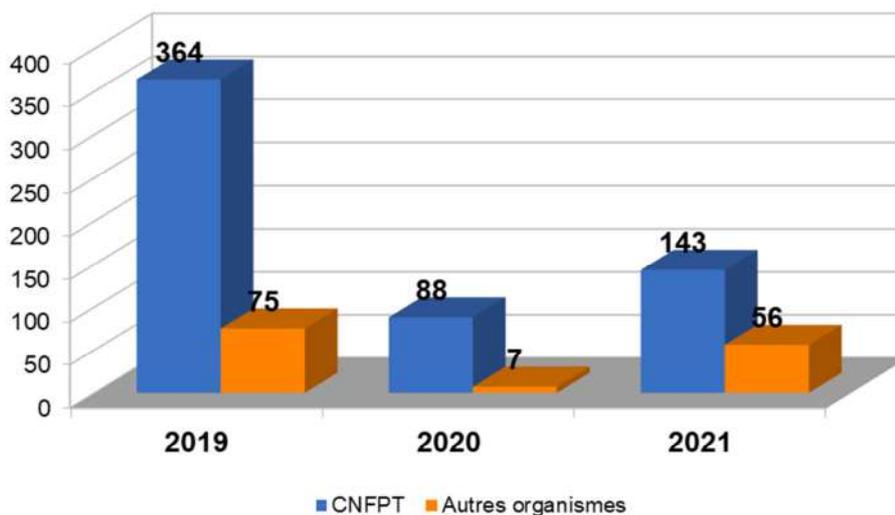
b) Le bilan social de la commune : avancement de grade, formation, arrêt maladie

Les avancements de grade sont restés stables en 2021 par rapport à 2020. Ces avancements dépendent du nombre d'agents pouvant y prétendre mais respectent des règles d'accès et de quota qui empêchent la nomination de plusieurs agents la même année sur le même grade. Cependant, en parallèle, la collectivité cherche à favoriser les agents en poste pour leur permettre une évaluation de carrière en favorisant l'accès aux préparations aux concours et examens professionnels.



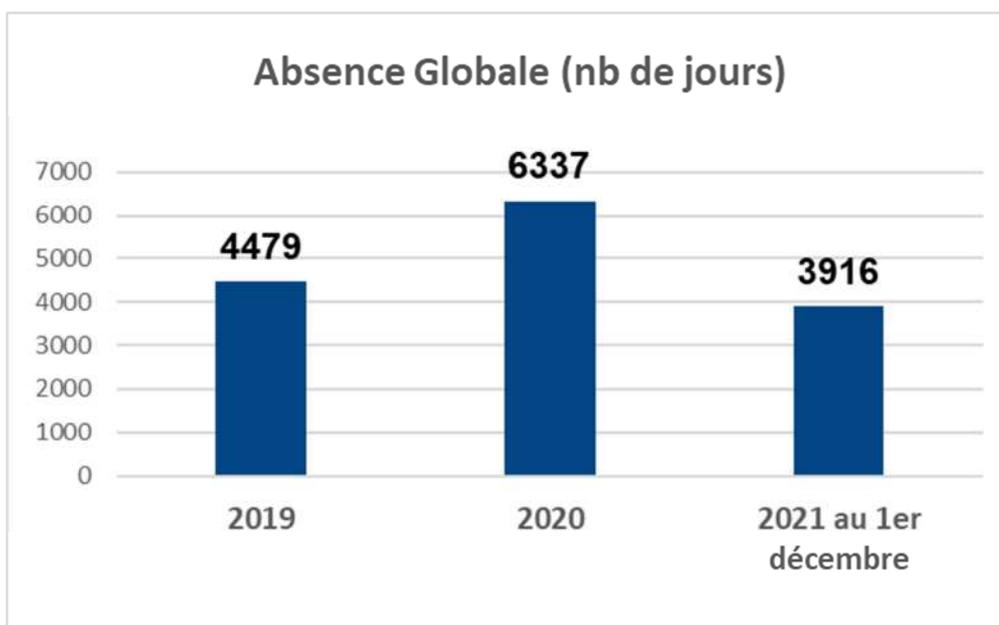
Par ailleurs, après une année 2020 particulière avec des impacts importants sur le personnel en terme d'arrêts maladie et de formation, un regain s'installe en 2021 grâce notamment à la reprise des formations en présentiel par le CNFPT.

Nombre de jours de formation

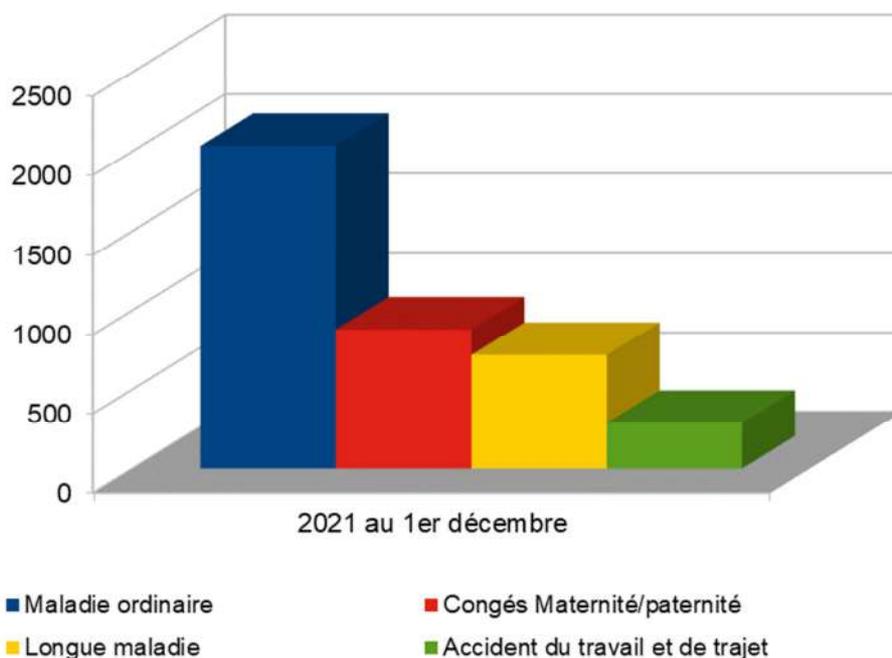


Le nombre de jour de formation a doublé entre 2020 et 2021. A contrario le nombre de jours d'absence a largement chuté notamment pour ce qui concerne les accidents de travail et les longues maladies. Certains agents en longue maladie ont été reclassés en maladie professionnelle et ont repris leurs fonctions avec adaptations si nécessaire, après avis du comité médical.

Absence Globale (nb de jours)



Répartition des absences maladies en 2021



c) Modalités de calcul de la rémunération

La rémunération des agents se compose de la rémunération principale (traitement de base indexé sur l'indice majoré correspondant au grade et à l'échelon d'appartenance du fonctionnaire, supplément familial de traitement et nouvelle bonification indiciaire) et du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) suivant la grille suivante :

Fonction	catégorie d'emplois	montant minimum	montant maximum	montant au 1er septembre 2019
DGS	A1	955	1400	1335
DGA				955
responsable de service	A2	700	954	direction de l'aménagement : 850 Service finances marchés publics : 850 autre direction : 730
ingénieur				700
Contrôleur de gestion	B1	350	699	500
responsable de pôle				Affaires scolaire, enfance, jeunesse : 565 Autres services : 350
technicien.ne				500
Chef.fr d'équipe				350
responsable adjoint.e de serv	B2	250	349	325
responsable de secteur				325
assistant.e de direction				300
chargé de mission				250
gestionnaire	C1	160	249	220
Coordonnateur.trice				220
conseiller.ère social				180
agent.e culturel				180
référent.e de site				160
agent.e d'entretien, agent.e bâtiment, agent.e logistique, agent.e voirie, agent.e espaces sportifs, agent.e espaces verts, Agent.e accueil, assistant.e, agent.e de proximité, agent.e de portage, animateur.trice, Atsem, assistant.e éducatif.tive	C2	140	159	140

Le RIFSEEP a été conclu pour une durée de 4 ans mais il a été prévu lors des discussions sociales de prévoir une révision de celui à 3 ans. Il sera donc étudié en 2022 pour une mise en place en 2023.

d) Temps de travail

La durée hebdomadaire de travail effectif est fixée à 35 heures 10 minutes générant une journée de RTT.

Les agents peuvent opter pour une durée à 36 heures générant six jours de RTT

La durée hebdomadaire de travail pour le personnel d'encadrement (DGS, DGA, responsables de service) est fixée à 36h50 générant 11 jours de RTT

Quelle que soit l'option, une journée de RTT est obligatoirement affectée à la journée de solidarité.

Le droit à congés annuels s'élève à 25 jours ouvrés auxquels s'ajoutent 2 jours supplémentaires pour fractionnement.

e) Avantages sociaux

Les agents bénéficient des avantages suivants :

- Adhésion au CNAS
- Participation employeur à la protection prévoyance complémentaire à hauteur de 10 € par mois
- Chèque KDO MAUGES depuis 2020 à l'occasion de la fin de l'année

f) Evolution des dépenses de personnel

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	ATT 2021	Budget 2022
012 - Charges de personnel et frais assimilé	6 610 857 €	6 665 411 €	6 745 896 €	7 119 000 €	7 704 096 €
013 - Atténuations de charges	408 171 €	312 729 €	364 985 €	330 000 €	270 000 €
Subvention Leader / banque des territoires					27 600 €
Coût personnel	6 202 686 €	6 352 682 €	6380 911 €	6 789 000 €	7 406 496 €

Les subventions leader pour les postes de chargés de mission agriculture/alimentation, santé, économie seront versées à la fin des contrats. Les demandes seront faites en 2022 mais le versement n'est attendu que sur l'année 2023. Par contre la banque des territoires versera dès 2022 la subvention pour le poste économie.